



CERTIFICATION  
DES COMPTES DE L'ÉTAT  
Exercice 2014

LE BUDGET DE L'ÉTAT EN 2014  
Résultats et gestion

27 mai 2015



# LES QUATRE RAPPORTS REMIS PAR LA COUR AU PARLEMENT AU PRINTEMPS 2015

## Mai

- Budget de l'État en 2014 : résultat et gestion
- Acte de certification des comptes de l'État de 2014

## Juin

- Rapport sur les comptes de 2014 du régime général de sécurité sociale
- Rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques



CERTIFICATION  
DES COMPTES DE L'ÉTAT  
Exercice 2014



## LES COMPTES DE L'ÉTAT EN 2014 : QUELQUES CHIFFRES

- Actif : 989 Md€
- Passif : 2 007 Md€
  - Une situation nette (= actif - passif) de **-1 018 Md€**
- 3 400 Md€ d'engagements hors bilan
- 473 Md€ de charges brutes et 396 Md€ de produits bruts,
  - Un déficit 2014 (en droits constatés) de **-77 Md€**



## CINQ RÉSERVES SUBSTANTIELLES

1. Le **système d'information financière** de l'État reste encore insuffisamment adapté à la tenue de sa comptabilité générale et aux vérifications d'audit.
2. Les **dispositifs ministériels de contrôle interne et d'audit interne** sont encore trop peu efficaces.
3. La comptabilisation des **produits régaliens** et des créances et des dettes qui s'y rattachent reste affectée par des incertitudes et des limitations significatives.
4. D'importantes incertitudes pèsent toujours sur le recensement et l'évaluation des **stocks et des immobilisations gérés par le ministère de la défense**, ainsi que des passifs qui s'y attachent.
5. L'évaluation des **immobilisations financières** de l'État continue d'être affectée par des incertitudes significatives.



# ÉVOLUTION DES RÉSERVES FORMULÉES DEPUIS 2012

n°	Intitulé des réserves sur les comptes de 2012	Intitulé des réserves sur les comptes de 2013	Intitulé des réserves sur les comptes de 2014	RÉSERVES SUBSTANTIELLES	AUTRES RÉSERVES
1	Le système d'information financière	Le système d'information financière	Le système d'information financière		
2	Les dispositifs ministériels de contrôle interne et d'audit interne	Le contrôle interne et l'audit interne ministériels	Le contrôle interne et l'audit interne ministériels		
3	Les produits régaliens	Les produits régaliens	Les produits régaliens		
4	Les actifs et les passifs du ministère de la défense	Les actifs et les passifs du ministère de la défense	Les actifs et les passifs du ministère de la défense		
5	Les participations et les autres immobilisations financières	Les immobilisations financières	Les immobilisations financières		
6	Le patrimoine immobilier	-	-		
7	Les passifs non financiers	-	-		



## DES PROGRÈS DANS LA FIABILITÉ DES COMPTES

Des progrès ont été constatés dans plusieurs domaines, notamment :

- les provisions pour démantèlement des réacteurs des sous-marins nucléaires et du porte-avions nucléaire
- l'évaluation de la quote-part de la participation de la France au Fonds monétaire international
- la comptabilisation des contrats de désendettement et de développement (C2D)



# LE BUDGET DE L'ÉTAT EN 2014

## Résultats et gestion



## LE RAPPORT SUR LE BUDGET DE L'ÉTAT : RÉSULTATS ET GESTION

- **Conjoint** au projet de loi de règlement
- **Prévu** par l'article 58-4 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)
- **Rend compte** de l'exécution des lois de finances de l'année écoulée et des conditions de la gestion budgétaire
- **Vise** à permettre l'appréciation des résultats de l'exercice et de la qualité de la gestion à la clôture de l'exercice
- **Propose** des améliorations en formulant neuf recommandations générales au titre de la gestion 2014
- **Présente** en annexe 59 analyses de l'exécution par mission budgétaire et trois analyses de l'exécution des recettes de l'État, fiscales et non fiscales, et des dépenses fiscales



## LES QUATRE CONSTATS DE LA COUR

1. La **réduction du déficit budgétaire** de l'État, amorcée depuis 2010, a été interrompue en 2014
2. La **dette de l'État** continue à progresser à un rythme soutenu : elle atteint 1 528 Md€ fin 2014
3. Les **recettes fiscales** se sont à nouveau révélées inférieures aux prévisions
4. Les **dépenses de l'État** ont été stabilisées en 2014



## EN RÉDUCTION DEPUIS 2010, LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE S'EST ACCRU EN 2014

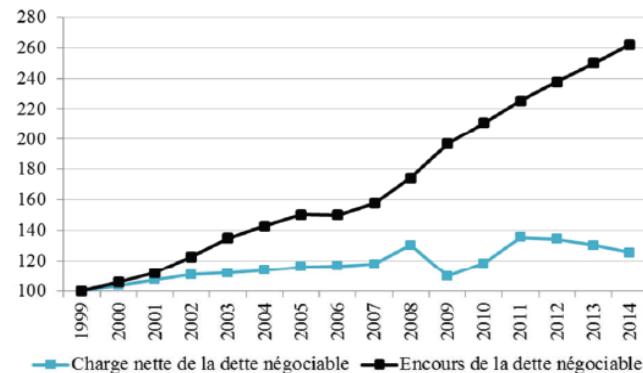
- Le déficit budgétaire est de 85,56 Md€, en hausse de 10,69 Md€ par rapport à 2013
- Les dépenses exceptionnelles ne suffisent pas à expliquer l'aggravation du déficit qui résulte essentiellement :
  - d'une baisse des recettes nettes de 6,0 Md€ par rapport à 2013, la première depuis 2009, alors qu'une stabilisation était attendue,
  - et de dépenses nettes du budget général en hausse de 4,2 Md€ par rapport à 2013
- L'exécution budgétaire a été compromise par des prévisions optimistes en recettes et des ajustements tardifs en dépenses en LFR



## LA DETTE CONTINUE À PROGRESSER À UN RYTHME SOUTENU : ELLE ATTEINT 1 528 Md€ FIN 2014

- L'encours de la dette continue à augmenter et la charge d'intérêt à baisser grâce à des taux d'intérêt exceptionnellement bas
- La faiblesse des taux d'intérêt a permis de contenir la charge de la dette à 43,2 Md€, soit 1,7 Md€ de moins qu'en 2013

Encours et charge d'intérêt de la dette négociable  
(base 100 en 1999)



Source : Agence France Trésor

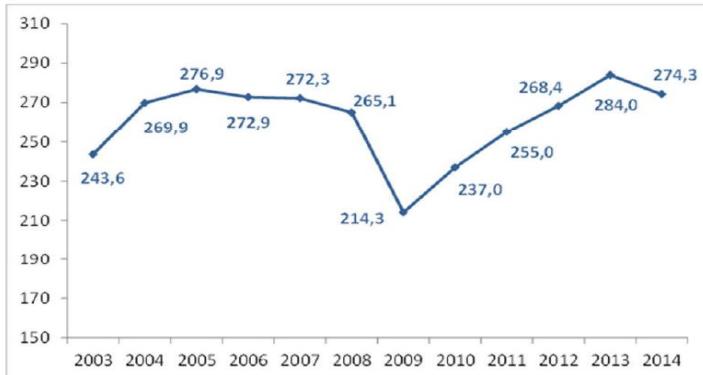
**La faiblesse des taux d'intérêts nominaux ne garantit pas pour autant la soutenabilité de la dette à moyen terme : pour stabiliser le poids de la dette dans le PIB, le déficit budgétaire aurait dû être limité à 11 Md€, soit 7 fois moins que le déficit constaté**



## DES RECETTES FISCALES DE NOUVEAU INFÉRIEURES AUX PRÉVISIONS

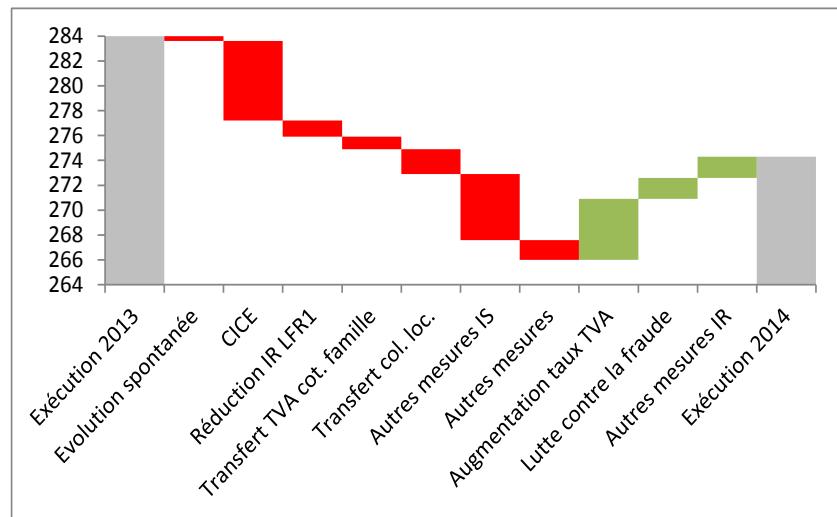
- Les recettes fiscales nettes de 2014 sont en baisse pour la première fois depuis 2009 (- 9,7 Md€ par rapport à 2013)
- Cette baisse provient essentiellement de mesures de réduction d'impôts antérieures à la LFI pour 2014.

**Évolution des recettes fiscales nettes sur la période 2003-2014 à périmètre courant (en Md€)**



Source : direction du budget

**Evolution des recettes fiscales nettes entre 2013 et 2014 (en Md€)**

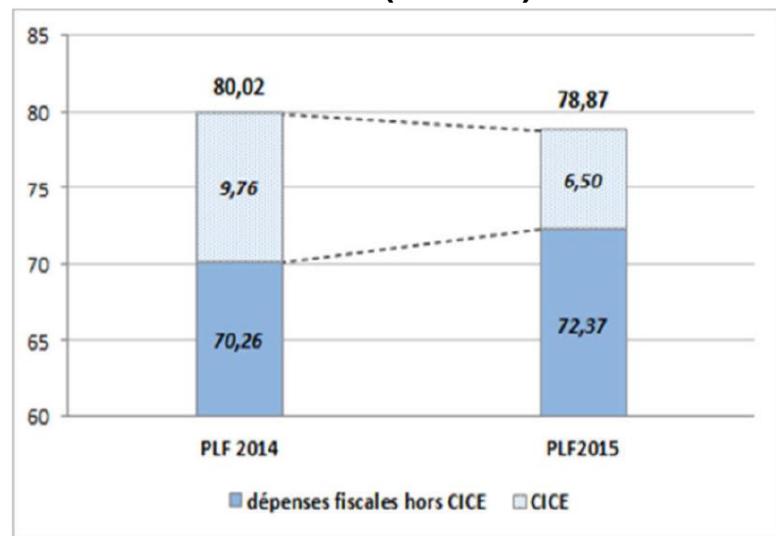




## DES DÉPENSES FISCALES INSUFFISAMMENT MAÎTRISÉES

- La maîtrise des dépenses fiscales reste déficiente. L'estimation de leur coût reste partielle et aucune information définitive n'est produite
- Les dépenses fiscales ont été revues à la baisse en raison du moindre coût du CICE : 6,5 Md€ pour 2014, au lieu de 9,8 Md€ prévu

Révision du coût des dépenses fiscales en 2014 (en Md€)



Source : projets de lois de finances 2014 et 2015

**Les dispositions de la loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017 visant à mieux maîtriser les dépenses fiscales ont été inégalement mises en œuvre**



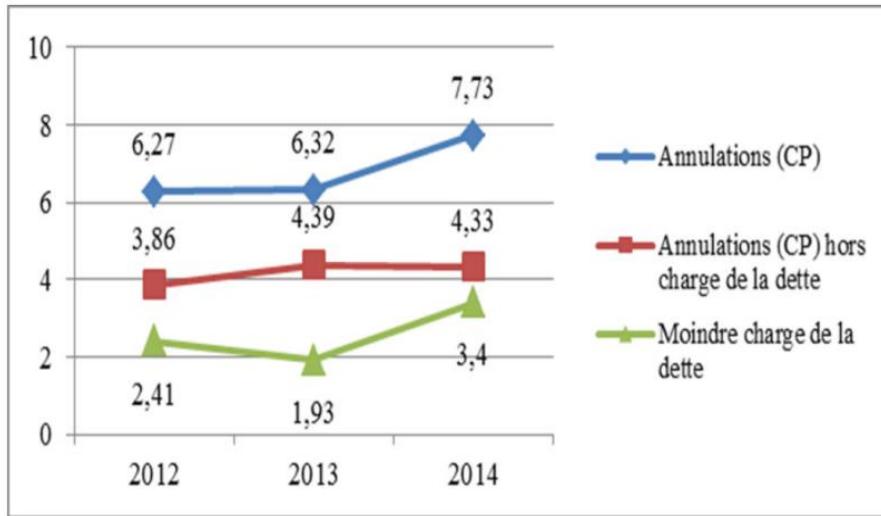
## DES DÉPENSES STABILISÉES

- Par rapport à la LFI pour 2014, les dépenses nettes du budget général sont en retrait de 6,34 Md€ : les deux-tiers de cette somme sont imputables à la moindre charge de la dette et à l'augmentation moindre que prévu de la contribution au CAS *Pensions*
- Les dépenses du budget général ont augmenté de 4,23 Md€ par rapport à 2013. Hors dépenses exceptionnelles (notamment dues au lancement du PIA 2) mais en intégrant les décaissements effectués pour le compte de l'État par les opérateurs gestionnaires des deux PIA, ces dépenses auraient été stabilisées par rapport à 2013
- Le plafond abaissé de 3,3 Md€ de la norme de dépense « 0 valeur » a certes été respecté. Mais une définition plus restrictive de son périmètre a exclu certaines dépenses, dont 3,31 Md€ de décaissements effectués au nom de l'Etat par les opérateurs gestionnaires des deux PIA

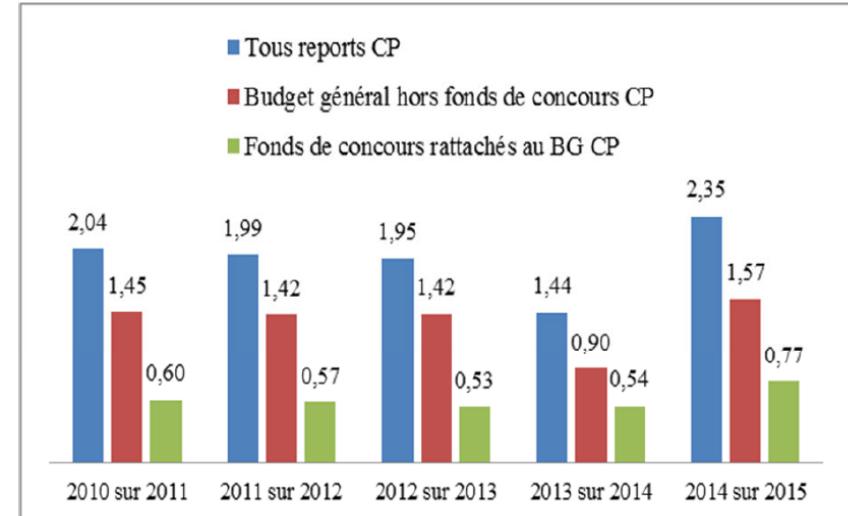


# DES DÉPENSES DAVANTAGE CONTENUES PAR LA RÉGULATION BUDGÉTAIRE QUE PAR DES ÉCONOMIES STRUCTURELLES

Annulations de crédits de paiement (Md€)



Crédits de paiement reportés (Md€)



**Les annulations de crédits atteignent leurs limites et un montant croissant de crédits de paiement a été reporté sur 2015**

Source : Cour des comptes

27 mai 2015

Cour des comptes – Le budget de l'État en 2014 : résultats et gestion

16



## LA DÉMARCHE DE PERFORMANCE N'A PAS SOUTENU LES EFFORTS DE MAÎTRISE DE LA DÉPENSE

- Des progrès ont été réalisés, notamment avec la définition d'indicateurs de mission mais les indicateurs, encore nombreux, devraient être restreints à ceux qui rendent compte de l'adéquation entre allocation des moyens et performance
- Ainsi, pour les missions prioritaires *Travail et emploi* et *Enseignement scolaire*, les indicateurs n'ont pas été complétés pour mesurer les effets des moyens supplémentaires
- La démarche de performance devrait s'imposer comme principal outil de la maîtrise des dépenses, les normes de dépenses et la régulation budgétaire ne pouvant, à elles seules, assurer le respect des engagements budgétaires



## LES RECOMMANDATIONS 1/2

**Recommandation n° 1** : faire figurer, en loi de finances initiale et en loi de règlement, la décomposition des soldes, structurel et conjoncturel, pour l'État comme par sous-secteur d'administrations publiques (recommandation partiellement reconduite).

**Recommandation n° 2** : pour la détermination des recettes fiscales nettes (tableau d'équilibre des ressources et des dépenses), ne déduire des recettes fiscales brutes de l'État que les seuls remboursements et dégrèvements relatifs à des impôts d'État (recommandation reconduite).

**Recommandation n° 3** : établir et rendre public un document de référence précisant les méthodes et le processus de révision des recettes pour les principaux impôts (recommandation reconduite).

**Recommandation n° 4** : réaliser et publier des analyses approfondies des écarts entre prévision et exécution de recettes fiscales (recommandation reconduite).

**Recommandation n° 5** : procéder à l'évaluation exhaustive des dépenses fiscales au cours des cinq années de la loi de programmation 2015-2019 (recommandation reconduite).



## LES RECOMMANDATIONS 2/2

**Recommandation n° 6 :** compléter les documents budgétaires (PAP et RAP) en classant les dépenses fiscales en fonction des objectifs du programme auquel elles se rattachent (recommandation reconduite).

**Recommandation n° 7 :** élargir le périmètre des normes de dépenses aux comptes d'affectation spéciale dont les dépenses ne présentent pas de différence de nature avec celles du budget général et à la variation du solde du CAS *Pensions* (recommandation reconduite).

**Recommandation n° 8 :** élargir le périmètre des normes de dépenses aux décaissements annuels effectués par les opérateurs au titre des dotations consommables ainsi qu'aux intérêts versés au titre des dotations non consommables, dans le cadre des PIA (recommandation nouvelle).

**Recommandation n° 9 :** produire des données consolidées relatives aux dotations budgétaires ainsi qu'aux plafonds et schémas d'emplois des opérateurs, en cours de gestion comme en exécution (recommandation nouvelle).